

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 11848  
Numéro SIREN : 326 752 797  
Nom ou dénomination : EURO MEDIA GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 9764

## Greffe du tribunal de commerce de Bobigny



### Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/9764

Déposant :

Nom/dénomination : EURO MEDIA GROUP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 326 752 797

N° gestion : 2017 B 11848



*Handwritten signature in blue ink.*

## COMPTE DE RESULTAT



En milliers d'euros	déc-19	déc-18
Production vendue - services	5 203	5 008
<b>CHIFFRES D'AFFAIRE NETS</b>	<b>5 203</b>	<b>5 008</b>
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	538	651
Autres produits	33	2 511
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 774</b>	<b>8 170</b>
Autres achats et charges externes	5 349	7 987
Impôts, taxes et versements assimilés	16	22
Salaires et traitements	1 118	611
Charges sociales	464	248
Dotations aux amortissements sur immobilisations	71	73
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	1 035
Dotations aux provisions	192	218
Autres charges	2	4
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>7 212</b>	<b>10 198</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 438</b>	<b>-2 028</b>
Produits financiers de participations	883	205
Autres intérêts et produits assimilés	-	28
Différences positives de change	1	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>884</b>	<b>233</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	7 183
Intérêts et charges assimilées	1 787	1 386
Différences négatives de change	4	-
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 791</b>	<b>8 569</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-907</b>	<b>-8 336</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-2 345</b>	<b>-10 365</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	379
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>40</b>	<b>379</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	225
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>41</b>	<b>225</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1</b>	<b>154</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 346</b>	<b>-10 211</b>
Total des produits	6 698	8 782
Total des charges	-9 044	-18 992

## BILAN – ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	410	357	53	19
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	430	267	163	210
Immobilisations en cours	2 665	-	2 665	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	184 574	28 291	156 284	150 493
Autres immobilisations financières	79	-	79	114
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>188 157</b>	<b>28 914</b>	<b>159 243</b>	<b>150 836</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 721	-	1 721	1 520
Autres créances	56 636	1 035	55 601	16 522
<b>Divers</b>	-	-	-	-
Disponibilités	12 311	-	12 311	655
Charges constatées d'avance	146	-	146	118
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>70 815</b>	<b>1 035</b>	<b>69 780</b>	<b>18 815</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	719	-	719	627
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>259 691</b>	<b>29 949</b>	<b>229 742</b>	<b>170 278</b>

**BILAN – PASSIF**

en milliers d'euros	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou Individuel	897	897
Primes d'émission, de fusion, d'apport	92 248	92 248
Réserve légale	90	90
Autres réserves	3 594	3 594
Report à nouveau	4 661	14 870
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 346</b>	<b>-10 211</b>
Provisions réglementées	2 298	2 298
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>101 441</b>	<b>103 786</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour charges	66	110
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>66</b>	<b>110</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 136	15 702
Emprunts et dettes financières divers	88 554	48 299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816	1 428
Dettes fiscales et sociales	448	488
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	10	10
Autres dettes	148	454
Produits constatés d'avance	1 124	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>128 235</b>	<b>66 381</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>229 742</b>	<b>170 278</b>



---

**ACTE ECRIT CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 1ER JUILLET 2020**

---

L'an deux mille vingt, le premier juillet,

**LA SOUSSIGNÉE :**

La Société FINANCIERE EMG, société par actions simplifiée au capital social de 4 049 976,13 euros, représentée par Madame Chantal Barry en sa qualité de Présidente,

Associée Unique de la Société EURO MEDIA GROUP, société par actions simplifiée au capital de 896.672 euros, ayant son siège social sis à La Plaine Saint Denis, 35 avenue George Sand, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro RCS 326 752 797, représentée par Monsieur Patrick Van Den Berg, en qualité de Directeur Général, (la « Société »).

**APRES AVOIR PRIS ACTE**

De ce que le cabinet CONSTANTIN Associés member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement informé des présentes décisions,

**CONNAISSANCE PRISE** des documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (2 346 061) euros.

L'Associée Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.



L'Associée Unique approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement (article 39-4 CGI) qui ont été engagées au cours de l'exercice écoulé. Elles se décomposent en amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles à hauteur de 8 017 euros.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président de la Société quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

#### DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de (2 346 061) euros de la manière suivante :

- au compte « report à nouveau »..... (2 346 061) euros

Le solde du compte report à nouveau s'élève à 2 325 852 euros et le montant des capitaux propres est de 101 511 984 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au titre des trois derniers exercices.

#### TROISIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte de la conclusion des conventions suivantes :

- Convention de trésorerie « *cash management agreement* » conclue entre Euro Media Group, Financière EMG et les entités du Groupe le 18 janvier 2019 et son avenant conclu le 18 septembre 2019.
- Conventions de management fees « *intra-group services agreement* » conclues entre EMG et Financière EMG le 18 décembre 2014, déclarée comme convention réglementée le 6 juin 2015 ayant poursuivi ses effets sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui fera l'objet d'une mention dans le registre des décisions.

L'Associé Unique prend acte que le contrat inter-créanciers conclu le 21 décembre 2018 entre la Société, Financière EMG et Société Générale, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, KBC Bank, relatif à l'octroi par ces banques d'un prêt de 50 millions d'euros destiné à financer les opérations de croissance externe, mentionné au registre des décisions lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, a poursuivi ses effets sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités légales.



**L'associée Unique, Financière EMG**  
Représentée par Fabrice Fouletier, *Directeur général*



**EURO MEDIA GROUP**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 896.672 euros**  
**Siège Social : 35, avenue George Sand 93210 Saint Denis**  
**RCS BOBIGNY 326 752 797**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 DE LA SOCIETE**

Chère Associée,

En application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce, je sou mets à votre approbation le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Je vais vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de cet exercice, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

A l'issue de la lecture du rapport de gestion, il vous sera donné lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes, qui vous permettront également de compléter votre information.

Le rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes, le cabinet CONSTANTIN Associés member of Deloitte Touche Tohmatsu, ainsi que les comptes annuels et les autres renseignements s'y rapportant et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code de Commerce et les statuts.

## **1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable Général français en conformité du règlement ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et les règlements publiés depuis cette date.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2018, à l'exception du règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs qui est applicable aux exercices ouverts à la date de publication du règlement, soit à la clôture du 31 décembre 2019.

## **2. SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL**

*Ces*



*Signature*

J'ai mis à votre disposition et déposé sur le bureau les comptes annuels faisant apparaître les données chiffrées de notre Société au cours de l'exercice écoulé et que je sou mets à votre approbation :

- Un chiffre d'affaires de 5 203 446 euros, contre 5 008 130 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Des produits d'exploitation pour un montant de 5 774 043 euros, contre 8 170 175 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Des charges d'exploitation pour un montant de 7 212 441 euros, contre 10 197 596 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Un résultat d'exploitation négatif de (1 438 398) euros, contre (2 027 422) euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 117 543 euros, contre 611 044 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 464 197 euros, contre 247 724 euros au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier de (906 721) euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice s'élève à (2 345 118) euros,

Compte tenu des éléments ci-dessus,  
Du résultat exceptionnel négatif de (942) euros,  
D'une charge d'impôt sur les bénéfices de 0 euro,

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de (2 346 061) euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 229 741 768 euros.

### Faits marquants de l'exercice

Par l'intermédiaire de la société UBF NV, la Société a acquis en date du 13 Février 2019, la totalité des titres de la société britannique Telegenic Holdings Limited détenant les sociétés Telegenic Limited et Telegenic Broadcast Services LLC. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Financière EMG en date du 7 février 2019.

La Société a acquis en date du 14 juin 2019 la totalité des titres de la société italienne Global Production s.r.l.. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Financière EMG en date du 3 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 et L247-1 du Code de commerce, je vous informe que, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société sur le territoire français au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### **3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Je vous propose de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de (2 346 061) euros, au compte « report à nouveau ».

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice, le solde du Compte report à nouveau s'élèverait à la somme de 2 325 852 euros.

Le montant du compte « autres réserves » serait égal à 3 593 723 euros et le montant des capitaux propres serait de 101 511 984 euros.

#### 4. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous informe qu'aucun dividende n'a été distribué par notre Société au cours des trois derniers exercices.

#### 5. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

L'objectif de la Société pour l'exercice 2020 est de poursuivre son activité et de consolider le Groupe par de nouvelles acquisitions et synergies au sein des entités.

#### 6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

- a) **Convention de trésorerie « cash management agreement »** conclue entre Euro Media Group, Financière EMG et les entités du Groupe le 18 janvier 2019 et son avenant conclu le 18 septembre 2019.

Aucune approbation n'est nécessaire pour cette convention dans la mesure où cette convention est intervenue entre la Société qui est une SASU, sa société mère Financière EMG et ses filiales.

Toutefois et conformément aux dispositions de l'article L227-10 dernier alinéa du Code de Commerce, la conclusion de cette convention devra faire l'objet d'une mention dans le registre des décisions de la Société lors de l'approbation des comptes de l'exercice car elle est conclue avec un dirigeant de la Société, la société Financière EMG.

- b) **Conventions de management fees « intra-group services agreement »** conclues entre EMG et Financière EMG conclue en date du 18 décembre 2014

La conclusion de cette convention a été déclarée comme convention réglementée le 6 juin 2015 sans mention dans le registre des décisions.

La conclusion et la poursuite d'effet de cette convention fera l'objet d'une mention au registre des décisions selon les dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce car cette convention a été conclue avec un dirigeant, la société Financière EMG.

- c) **Contrat inter-créanciers** conclu le 21 décembre 2018 entre les sociétés Euro Media Group, Financière EMG et Société Générale, BNP Paribas, Crédit-Lyonnais, KBC Bank, relatif à l'octroi par ces banques d'un prêt de 12 millions d'euros pour le refinancement de la dette existante ainsi qu'un prêt de 50 millions d'euros destiné à financer les opérations de croissance externe.

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, la conclusion de cette convention a fait l'objet d'une mention au registre des décisions en date du 13 juin 2019, car conclue avec son dirigeant, la société Financière EMG. La convention a poursuivi ses effets pendant l'exercice clos au 31 décembre 2019.



*Handwritten signature*

## 7. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, je vous demande d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement (article 39-4 CGI) que nous avons engagé au cours de l'exercice écoulé et qui se sont élevées à la somme de 8 017 euros.

## 8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée.

Depuis le mois de mars 2020, le Groupe est sensiblement impacté par l'épidémie de Covid-19 avec l'arrêt nombre de compétitions sportives habituellement retransmises.

Une grande partie de ces événements est repoussée dont l'Euro de Football et les Jeux Olympiques. Ainsi, à date, les effets à long terme semblent limités sur l'activité du Groupe.

Par ailleurs, le risque de liquidité est sécurisé par le travail du Groupe et de ses partenaires bancaires par la mise en place d'un prêt Atout BPI, un prêt PGE et divers dispositifs de financement mis en place par les gouvernements.

## 9. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

EURO MEDIA GROUP n'a pas d'activité Recherche et Développement.

## 10. LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II du Code de Commerce, il est rappelé que la Société ne détient pas de succursale.

## 11. DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Pour satisfaire aux dispositions de l'article D 441-4 du Code de commerce, un tableau est annexé au présent rapport, reproduisant la décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs, au 31 décembre 2018 et 2019, par date d'échéance.

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance le montant au 31 décembre 2019 du solde des créances clients de la Société qui s'élève à la somme de 1 721 064€ HT.

## 12. PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Au 31 décembre 2019, la Société détient un compte courant d'associé accordé à la société Vardian SAS pour un montant de 980 641.92 euros.

Je reste à votre entière disposition pour vous donner de plus amples renseignements si vous le souhaitez sur l'ensemble des points abordés au sein de ce rapport.

Si vous approuvez l'ensemble de ces points, je vous invite à voter favorablement les résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

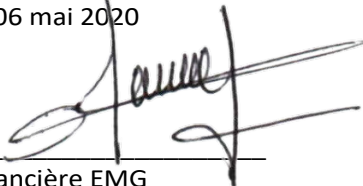
• **Tableau des dettes fournisseurs et créances clients au 31/12/2019**

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	102					26	37					53
Montant total des factures concernées (TTC)	154 194,15 €	63 163,68 €	7 205,39 €	2 385,62 €	43 545,08 €	116 299,77 €	1 327 083,87 €		50 418,00 €	67 218,00 €	299 394,39 €	417 030,39 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,37%	0,97%	0,11%	0,04%	0,67%	1,78%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							18,91%	0,00%	0,72%	0,96%	4,27%	5,94%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois						- Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

**13. AUTRES PROPOSITIONS**

Il vous sera demandé de bien vouloir donner quitus de son mandat au Président pour son action au titre de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Denis  
Le 06 mai 2020



Financière EMG  
Représentée par Chantal Barry

# EURO MEDIA GROUP

Société par actions simplifiée

35, avenue Georges Sand

93210 La Plaine Saint-Denis

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



*[Handwritten signature]*

# EURO MEDIA GROUP

Société par actions simplifiée

35, avenue Georges Sand

93210 La Plaine Saint-Denis

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'associé unique de la société EURO MEDIA GROUP,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EURO MEDIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 06 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société anonyme au capital de 831 300 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
642 010 045 RCS Nanterre  
TVA : FR 87 642 010 045

Une entité du réseau Deloitte

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation et les créances rattachées à ces titres, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 156 284 milliers d'euros sous la rubrique « autres participations », sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base d'une valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe « Description des méthodes comptables - Titres de participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'usage et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté le 06 mai 2020 du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense, le 23 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Constantin Associés

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*



Philippe CORIAT

# EURO MEDIA GROUP

## Comptes annuels

31 Décembre 2019

---

1 | Euro Media Group – comptes annuels au 31 décembre 2019



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. et'.

# Sommaire

COMPTE DE RESULTAT .....	3
BILAN – ACTIF .....	4
BILAN – PASSIF .....	5
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	5
1. Informations relatives à la Société .....	5
2. Bases de préparation des comptes annuels.....	6
3. Description des méthodes comptables.....	6
4. Faits caractéristiques de l'exercice.....	8
5. Résultat d'exploitation .....	8
6. Résultat financier .....	8
7. Résultat exceptionnel.....	8
8. Impôts sur les sociétés .....	9
9. Actif immobilisé.....	9
10. Echéance et décomposition de créances .....	10
11. Capitaux propres .....	11
12. Dettes .....	12
13. Provisions .....	14
14. Engagements hors bilan .....	14
15. Rémunération globale des dirigeants .....	15
16. Eléments concernant les entreprises liées.....	16
17. Effectifs.....	16
18. Honoraires commissaires aux comptes.....	16
19. Événements postérieurs à la clôture.....	17



*[Signature]*

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	déc-19	déc-18
Production vendue - services	5 203	5 008
<b>CHIFFRES D'AFFAIRE NETS</b>	<b>5 203</b>	<b>5 008</b>
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	538	651
Autres produits	33	2 511
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 774</b>	<b>8 170</b>
Autres achats et charges externes	5 349	7 987
Impôts, taxes et versements assimilés	16	22
Salaires et traitements	1 118	611
Charges sociales	464	248
Dotations aux amortissements sur immobilisations	71	73
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	1 035
Dotations aux provisions	192	218
Autres charges	2	4
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>7 212</b>	<b>10 198</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 438</b>	<b>-2 028</b>
Produits financiers de participations	883	205
Autres intérêts et produits assimilés	-	28
Différences positives de change	1	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>884</b>	<b>233</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	7 183
Intérêts et charges assimilées	1 787	1 386
Différences négatives de change	4	-
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 791</b>	<b>8 569</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-907</b>	<b>-8 336</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-2 345</b>	<b>-10 365</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	379
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>40</b>	<b>379</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	225
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>41</b>	<b>225</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1</b>	<b>154</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 346</b>	<b>-10 211</b>
Total des produits	6 698	8 782
Total des charges	-9 044	-18 992

## BILAN – ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	410	357	53	19
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	430	267	163	210
Immobilisations en cours	2 665	-	2 665	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	184 574	28 291	156 284	150 493
Autres immobilisations financières	79	-	79	114
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>188 157</b>	<b>28 914</b>	<b>159 243</b>	<b>150 836</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 721	-	1 721	1 520
Autres créances	56 636	1 035	55 601	16 522
<b>Divers</b>				
Disponibilités	12 311	-	12 311	655
Charges constatées d'avance	146	-	146	118
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>70 815</b>	<b>1 035</b>	<b>69 780</b>	<b>18 815</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	719	-	719	627
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>259 691</b>	<b>29 949</b>	<b>229 742</b>	<b>170 278</b>

**BILAN – PASSIF**

en milliers d'euros	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou Individuel	897	897
Primes d'émission, de fusion, d'apport	92 248	92 248
Réserve légale	90	90
Autres réserves	3 594	3 594
Report à nouveau	4 661	14 870
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 346</b>	<b>-10 211</b>
Provisions réglementées	2 298	2 298
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>101 441</b>	<b>103 786</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour charges	66	110
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>66</b>	<b>110</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 136	15 702
Emprunts et dettes financières divers	88 554	48 299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816	1 428
Dettes fiscales et sociales	448	488
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	10	10
Autres dettes	148	454
Produits constatés d'avance	1 124	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>128 235</b>	<b>66 381</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>229 742</b>	<b>170 278</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS****1. Informations relatives à la Société**

Euro Media Group est une société par actions simplifiée au capital de 896 672 euros immatriculée en France. Le siège social d'Euro Media Group est le suivant :

Euro Media Group

35, Avenue George Sand

93210 Saint Denis

Les comptes annuels, arrêtés par le Président, sont présentés et arrondis au millier d'euros le plus proche sauf indication contraire.



*(Signature)*

## 2. Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis au 31 décembre 2019 en conformité du règlement l'ANC n°2018-01, modifiant les règlements 2016-07 du 4 novembre 2016 et du n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

L'application du règlement ANC n° 2018-01 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs n'a pas entraîné de modification dans la présentation des comptes de Euro Media Group et dans leur comparabilité.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2018.

Les principales méthodes comptables utilisées sont présentées ci-après.

## 3. Description des méthodes comptables

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques : 3 ans

Agencements, aménagements, installations : 5 à 9 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Mobilier : 10 ans

### Titres de participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres détenus par l'entreprise sont enregistrés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les frais d'acquisition des titres UBF ont été comptabilisés en immobilisations financières et font l'objet d'un amortissement (dérogatoire) sur une durée de cinq exercices.

### **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### **Frais d'émission d'emprunts**

Les frais d'émission d'emprunts ont été répartis sur la durée de l'emprunt (cinq ans) de façon linéaire. Ils figurent en charges à répartir à l'actif du bilan.

### **Intégration fiscale**

La société est société mère d'un groupe d'intégration fiscale français depuis 2005 jusqu'à fin décembre 2014.

Depuis le 29 juillet 2014, le capital de la société est détenu à 100% par la société Financière EMG. La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la Financière EMG SAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La société est consolidée par la méthode d'intégration globale.

Identité de la société mère consolidante des comptes :

Financière EMG

35, Avenue George Sand

93210 Saint Denis

SIRET: 801 720 343 00038

### **Opérations en devises**

Les opérations, créances ou dettes, libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux du jour de la facturation. Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de clôture.

### **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion correspondant à une perte latente sont constatés en « Différence de conversion – Actif » ; ceux correspondant à un gain latent sont constatés en « Différence de conversion – Passif ».

### **Résultat exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la Société mais également de ceux présentant un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que celles relatives aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

#### 4. Faits caractéristiques de l'exercice

Par l'intermédiaire de la société UBF NV, la Société a acquis en date du 13 Février 2019, la totalité des titres de la société britannique Telegenic Holdings Limited détenant les sociétés Telegenic Limited et Telegenic Broadcast Services LLC. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Financière EMG en date du 7 février 2019.

La Société a acquis en date du 14 juin 2019 la totalité des titres de la société italienne Global Production s.r.l.. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Financière EMG en date du 3 juin 2019.

La société a mis en place, en date du 18 janvier 2019, une convention de cash pooling avec l'ensemble des filiales du groupe consolidées par intégration globale.

#### 5. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se compose essentiellement (i) des produits de management fees facturés aux filiales directes et indirectes de la Société permettant de couvrir en partie (ii) les charges d'exploitation comme les charges de personnel, les honoraires, les frais de missions et le personnel détaché.

Figurent en poste « autres produits » la facturation établie par Euro Media Group pour le compte de ses filiales dans le cadre de projets spécifiques qui ont été portés par EMG pour des raisons commerciales.

Figurent en poste « Reprises sur provisions, transfert de charges » (i) le transfert de 357 milliers d'euros pour des refacturations, (ii) le transfert des 88 milliers d'euros des frais d'émissions d'emprunts pour étaler sur cinq ans et 91 milliers d'euros à de reprises pour provision prud'homales.

#### 6. Résultat financier

Le résultat financier se compose essentiellement, (i) de produits et de charges d'intérêts sur les comptes-courants intra-groupes (ii) de charges d'intérêts sur les emprunts bancaires externes (iii) de dotations financières aux provisions (iv) et de charges d'intérêts sur cashpooling intra-groupes.

Les produits et charges d'intérêts financiers sur compte-courants et cashpooling intragroupes s'élèvent respectivement à 884 milliers d'euros et 1 186 milliers d'euros sur l'exercice 2019 (2018 : 233 milliers d'euros et 1 020 milliers d'euros).

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires externes s'élèvent sur l'exercice 2019 à 600 milliers d'euros (2018 : 366 milliers d'euros).

#### 7. Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels correspondent à :

- 40 milliers d'euros pour la fermeture du compte Natixis.

Les charges exceptionnelles représentent principalement :

- 3 milliers d'euros pour le rejet du remboursement de la CVAE trop payé de 2014
- 37 milliers d'euros pour la TVA non récupérable de l'entité Financière Euro Media Group
- 1 milliers d'euros pour des indemnités de droits d'auteurs.

## 8. Impôts sur les sociétés

L'exercice 2019 s'est soldé par un déficit fiscal de 1 863 milliers d'euros. Ce déficit est transmis au groupe d'intégration fiscale de la société Financière EMG.

La société conserve l'ensemble des déficits reportables de l'ancien groupe d'intégration fiscale dont elle était la tête jusqu'au 31 décembre 2014, soit 35 853 milliers d'euros.

La société conserve aussi un déficit fiscal 2015 de 556 milliers d'euros en l'absence d'intégration fiscale sur cet exercice.

Ainsi, le montant des reports déficitaires indéfiniment reportables de la société s'élèvent à 36 409 milliers d'euros.

## 9. Actif immobilisé

Valeur brute						Total
	Logiciels	Autres immobilisations corporelles	Autres participations	Immobilisations en cours	Autres immobilisations financières	
En milliers d'euros						
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>362</b>	<b>420</b>	<b>178 784</b>	-	<b>114</b>	<b>179 680</b>
Acquisitions	48	10	5 790	2 665	79	<b>8 592</b>
Diminutions	-	-	-	-	-114	<b>-114</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>410</b>	<b>430</b>	<b>184 574</b>	<b>2 665</b>	<b>79</b>	<b>188 158</b>
<b>Amortissements et provisions</b>						
En milliers d'euros	Logiciels	Autres immobilisations corporelles	Autres participations	Immobilisations en cours	Autres immobilisations financières	Total
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>343</b>	<b>210</b>	<b>28 291</b>	-	-	<b>28 844</b>
Dotations	14	57	-	-	-	<b>71</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>357</b>	<b>268</b>	<b>28 291</b>	-	-	<b>28 916</b>
Valeur nette au 31 décembre 2018	19	210	150 493	-	114	<b>150 836</b>
Valeur nette au 31 décembre 2019	53	162	156 283	2 665	79	<b>159 242</b>

**Tableau des filiales et participations**

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
<b>Filiales détenues à plus de 50%</b>							
EUROMEDIA (France)	28 219	-25 615	100	43 058	21 958	60 717	-657
UBF NV (Pays-Bas)	53	43 948	100	96 008	96 008	-	-464
NETCO SPORTS FRANCE (France)	185	-1 217	100	12 535	5 352	3 705	-577
3ZERO2 (Italie)	600	5 380	100	17 508	17 508	23 753	-1 662
VARDIAN (France)	900	-529	96	1 950	1 950	933	72
NETCO SPORTS ITALY (Italie)	80	7 580	100	6 000	6 000	16 888	677
EMG POOL (Belgique)	6	1 042	100	6	6	11 028	852
GLOBAL PRODUCTION (Italie)	10	-	100	5 290	5 290	6 382	-107
Autres participations				2 219	2 211		
<b>Total</b>				<b>184 574</b>	<b>156 284</b>		

UBF NV (holding du sous-groupe du même nom) détient les entités juridiques opérationnelles en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Belgique.

## 10. Echéance et décomposition de créances

### Echéance et décomposition des créances

Etat des créances En milliers d'euros	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	-	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 721</b>	<b>1 721</b>	-	-
Impôts sur les bénéfices	489	489	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	737	737	-	-
Groupe et associés	55 407	55 407	-	-
Débiteurs divers	4			
<b>Autres créances</b>	<b>56 636</b>	<b>56 633</b>	-	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>146</b>	<b>146</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>58 582</b>	<b>58 579</b>	-	-

### Détail des charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance se compose essentiellement de contrats de maintenance informatique, d'assurance et autres abonnements.

Résultat au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-10 210	-	-10 210
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>897</b>	<b>92 248</b>	<b>90</b>	<b>3 594</b>	<b>14 870</b>	<b>-10 210</b>	<b>2 298</b>	<b>103 787</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-10 210	10 210	-	-
Résultat au 31 décembre 2019	-	-	-	-	-	-2 346	-	-2 346
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>897</b>	<b>92 248</b>	<b>90</b>	<b>3 594</b>	<b>4 660</b>	<b>-2 346</b>	<b>2 298</b>	<b>101 441</b>

Le capital social de la Société de 896 672 euros est composé de 22 416 800 actions ordinaires émises et entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,04 euro au 31 décembre 2019.



*Handwritten signature in blue ink*

## 12. Dettes

### Echéance et décomposition des dettes

Etat des dettes En milliers d'euros	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>37 136</b>	<b>11 843</b>	<b>25 293</b>	-
- à un an max. à l'origine	29 293	4 000	25 293	-
- à plus d'un an à l'origine	7 843	7 843	-	-
<b>Emprunts et dettes financières divers (Groupe et associés)</b>	<b>88 554</b>	<b>88 554</b>	-	-
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>816</b>	<b>816</b>	-	-
Personnel et comptes rattachés	144	144	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182	182	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	120	120	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	2	2	-	-
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>448</b>	<b>448</b>	-	-
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	-	-
<b>Produits constatés d'avances</b>	<b>1 124</b>	<b>1 124</b>	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>128 235</b>	<b>102 942</b>	<b>25 293</b>	-

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	816	1 047
Provisions pour congés payés	89	73
Provisions autres salaires	56	102
Provisions charges sur congés payés	44	36
Provisions charges sur autres salaires	24	44
Intérêts courus	63	23
Earn out Vardian	-	450
<b>Total</b>	<b>1 092</b>	<b>1 775</b>

Détail des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	Type de taux	Taux d'intérêt %	Devise	Maturité	31/12/2019	31/12/2018
Découverts bancaires			EUR		5 280	3 679
Emprunt bancaire 12m€	Variable	Euribor 3 mois+2,00%	EUR	2021	8 000	12 000
Emprunt bancaire 15,9m€	Variable	Euribor 3 mois+2,15%	EUR		15 993	-
Emprunt bancaire 5,3m€	Variable	Euribor 3 mois+2,15%	EUR		5 300	-
Emprunt bancaire 2,5m€	Variable	Eurobor 3mois+0,99%	EUR	2020	2 500	-
Intérêts courus non échus			EUR		63	23
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>					<b>37 136</b>	<b>15 702</b>

Tableau de variation des emprunts

En milliers d'euros	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Emprunts et dettes financières divers (Groupe)	Total
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>15 702</b>	<b>48 299</b>	<b>64 001</b>
Nouveaux emprunts	23 792	-	<b>23 792</b>
Remboursement	-4 000	-	<b>-4 000</b>
Var. compte-courant Groupe	-	40 255	<b>40 255</b>
Var. découverts bancaires	1 602	-	<b>1 602</b>
Intérêts courus	40	-	<b>40</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>37 136</b>	<b>88 554</b>	<b>125 690</b>

- Remboursement de 4 000 milliers d'euros des prêts bancaires en 2019.
- Deux tirages ont été effectués pour 15 992 milliers d'euros dans le cadre d'un prêt à la filiale UBF en février 2019 et 5 300 milliers d'euros en juin 2019 dans le cadre de l'acquisition des titres Global production SRL.
- Emprunt souscrit pour 2 500 milliers en décembre 2019 dans le cadre de la construction de deux camions facturés par sa filiale Euromedia en France.

Ratios financiers (Covenants bancaires)

La société avait souscrit un prêt bancaire de 12 millions d'euros pour une durée de cinq ans en décembre 2018.

Cette dette est assortie d'un accord de respect d'un ratio financier dont les caractéristiques se définissent ainsi :

Le « Ratio financier » signifie le résultat du rapport Dette Financière Nette Consolidée Part du Groupe sur EBITDA Consolidé Part du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés de la société.

La société s’engage à ce que ce Ratio Financier, calculé sur la base de ses comptes consolidés, soit inférieur à 3.

Au 31 décembre 2019, le ratio financier est respecté.

### 13. Provisions

#### Tableau de variation des provisions

En milliers d'euros	Provisions pour charges	Provisions pour risques et charges	Total provisions
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>110</b>
Dotations	48	48	48
Reprises	-92	-92	-92
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>66</b>

- Les dotations et reprises correspondent à l’ajustement des indemnités de départ.

### 14. Engagements hors bilan

#### Engagements en matière de retraites

Le montant des engagements en matière de pension est de 49 milliers d’euros au 31 décembre 2019 (2018 : 19 milliers d’euros).

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations des différents régimes de retraite du Groupe sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	-0,26% à 0,85%	-0,18% à 1,61%
Taux de charges sociales	48%	50%
Taux d'inflation	0,9%	1,0%

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n’a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2019.

#### Engagements sur contrats de locations

Le montant des engagements de loyer pour des véhicules professionnels et le matériel de reprographie des bureaux de la société est 21 milliers d’euros au 31 décembre 2019.

### **Garantie solidaire accordée à la société Euromedia**

Dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 25,01% dans la SCI Studios de Paris, la Société Civile des Studios de Boulogne (SCP), filiale à 100% de Euromedia, s'est portée fort de ce que la Société accorde sa garantie solidaire.

Plus précisément, la SCP, filiale indirecte à 100% de la Société, a signé le 29 juillet 2009 un pacte d'associés avec la SCI Les Studios de Paris et les autres associés, soit les sociétés EuropaCorp, Front Line et Quinta Communications SA. Il est prévu que la Société soit garante solidaire à l'égard des autres associés et de la SCI Les Studios de Paris du respect de l'ensemble des engagements pris au pacte d'associés par la SCP et par toute autre filiale du Groupe qui viendrait à détenir cette participation.

Le Conseil de Surveillance du 8 octobre 2009 a décidé à l'unanimité d'autoriser le Directoire à accorder la garantie sus visée au nom et pour le compte de la Société pour la durée dudit pacte, soit une durée de vingt années à compter de sa signature.

Du fait de la cession des titres de la société SCI Studios de Paris par la Société Civile des Studios de Boulogne (SCP) à la société Euromedia au cours de l'exercice 2012, la garantie est donc au profit de la société Euromedia.

Un nouveau pacte d'associés entre la SCI Les Studios de Paris et les autres associés, soit les sociétés EuropaCorp, Front Line et Quinta Communications SA a été signé le 25 avril 2017 et remplace le pacte d'associés signé le 29 juillet 2009.

Le Conseil d'administration du 24 avril 2017 a autorisé la société à réitérer son engagement de se porter garant de la société Euromedia.

### **Engagement de poursuite de location accordée à la société Euromedia**

Dans les contrats de location des équipements souscrits par Euromedia, la société s'engage de continuer l'exécution de contrats, dans le cas où Euromedia ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles à l'égard de loueurs. Au 31 décembre 2019, le montant total de loyers restant dus chez Euromedia s'élève à 3 370 milliers d'euros.

### **Nantissement de titres**

Dans le cadre de refinancement, les emprunts sont garantis par le nantissement des titres des sociétés Euromedia, Netco Sports France, Netco Sports Italie et 3Zero2.

## **15. Rémunération globale des dirigeants**

Néant.

## 16. Eléments concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

Désignation En milliers d'euros	Montants concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	184 574	-
Créances clients et comptes rattachées	1 665	-
Autres créances	55 407	-
<b>Total ACTIF</b>	<b>241 646</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières divers	88 554	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513	22
<b>Total PASSIF</b>	<b>89 067</b>	<b>22</b>
Produits d'exploitation	5 249	-
Produits financiers	883	-
<b>Total PRODUITS</b>	<b>6 132</b>	<b>-</b>
Charges d'exploitation	829	18
Charges financières	1 186	-
<b>Total CHARGES</b>	<b>2 015</b>	<b>18</b>

## 17. Effectifs

La société a un effectif global de 12 salariés au 31 décembre 2019.

## 18. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes pour le commissaire aux comptes s'élèvent à 8 milliers d'euros pour l'exercice 2019.

Les honoraires facturés au titre de services autres que la certification des comptes s'élèvent à 2,5 milliers d'euros pour l'exercice 2019.

## 19. Événements postérieurs à la clôture

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée.

Depuis le mois de mars 2020, le Groupe est sensiblement impacté par l'épidémie de Covid-19 avec l'arrêt nombre de compétitions sportives habituellement retransmises.

Une grande partie de ces évènements est repoussée dont l'Euro de Football et les Jeux Olympiques. Ainsi, à date, les effets à long terme semblent limités sur l'activité du Groupe.

Par ailleurs, le risque de liquidité est sécurisé par le travail du Groupe et de ses partenaires bancaires par la mise en place d'un prêt Atout BPI, un prêt PGE et divers dispositifs de financement mis en place par les gouvernements.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. et'.